

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 8**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT**

**RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

---

**OBJET**

BP 2016 : délégation "Environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21"

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
04 13 31 15 81**

## PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet la présentation des budgets primitifs 2016 relatifs à la délégation "Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21" en cohérence avec la mise en œuvre de la politique du Conseil Départemental en matière de Développement Durable.

Répondre aux besoins des citoyens sans compromettre ceux des générations futures, c'est l'enjeu du développement durable auquel doit répondre aujourd'hui l'action publique. Dans ce cadre le Département des Bouches du Rhône cherche, dans ses domaines d'interventions, à répondre à cet enjeu planétaire.

Les principaux objectifs portés par le Conseil Départemental sont :

- La solidarité entre les territoires, les habitants, les générations ;
- L'équité sociale dans l'accès à l'emploi, l'habitat, la santé, l'éducation... ;
- La préservation de l'environnement et la qualité de vie ;
- La volonté de préparer l'avenir des générations futures.

Ces objectifs ont été enrichis des conclusions des débats et contributions qui ont émergés de la concertation lancés par le Département en juin 2015 au travers des Etats Généraux de Provence. Cette démarche participative et transversale s'est articulée autour de 4 thèmes, reflète des 3 piliers du développement durable (économie, social, environnement) :

- l'attractivité économique et le rayonnement ;
- l'exigence sociale ;
- l'équilibre et la préservation des territoires ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains et de la jeunesse

A l'issue de ces 5 mois de concertation, Le Département a défini 4 axes stratégiques qu'il conviendra d'intégrer dans le programme d'actions de la collectivité en faveur du développement Durable :

- La promotion de la solidarité active
- L'emploi
- La préservation et la valorisation du Patrimoine d'hier et de demain
- La mobilité

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable qui poursuit cinq finalités:

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains.
- Contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre générations et territoires.
- Promouvoir des modes de production et de consommations responsables.

La démarche développement durable de la collectivité est notamment mise en œuvre par la délégation "Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21"

Elle s'articule notamment autour de projets structurants, visant l'acquisition d'une culture commune de l'évaluation et de la transversalité :

- La mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial, adopté le 15 février 2013 par la collectivité
- La mise en œuvre d'un Agenda 21.
- Le suivi des plans de prévention des déchets non dangereux et issus des chantiers du BTP
- Le soutien à différentes associations œuvrant dans le champ du développement durable

Ces projets structurants ne sont pas de nouvelles politiques, mais des outils d'évaluation continue assurant une évolution de la manière de penser et d'agir dans les politiques publiques de la collectivité. Ils permettent, dans toutes les compétences, de favoriser la démarche collective de réflexion et de concertation entre les acteurs politiques et les acteurs économiques ou sociaux, et d'approfondir la cohérence territoriale nécessaire à l'efficacité des politiques publiques. Ces projets étant par essence transversaux, et sachant que la contribution de toutes les directions à cette démarche est également financière, le rapport ne retrace pas la réalité budgétaire de l'intégralité des actions de l'Agenda 21.

## A - Suivi et Animation de l'Agenda 21

Pour promouvoir le développement durable dans ses politiques publiques le Département s'appuie sur son projet d'Agenda 21. Le projet a été conduit pour s'inscrire dans la durée, au cœur de l'activité de la collectivité, tout en s'adaptant aux évolutions territoriales en cours. C'est un outil méthodologique qui permet d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de mettre en cohérence les différentes politiques menées par le Département.

Puisque éminemment transversale, ce qui en fait à la fois son intérêt et sa complexité, cette démarche nécessite :

- d'impliquer les agents,
- de créer une culture commune,
- de bousculer les habitudes,
- et de créer des connexions entre les politiques publiques.

Il s'élabore également en ajustant nos pratiques professionnelles au regard des grands principes d'action : pilotage, transversalité, évaluation, amélioration, concertation.

Afin de passer d'un Agenda 21 interne à un Agenda 21 de territoire, les nouvelles orientations de la collectivité visent à ouvrir la démarche plus largement aux partenaires du Département, par exemple en menant une réflexion sur la création d'un réseau « territorial » des collectivités et organismes engagés dans ce type de démarche.

L'année 2016 sera également consacrée à l'élaboration du 3<sup>ème</sup> plan d'action « Agenda21 » 2016-2018 en cohérence avec les nouvelles orientations issues des

Etats Généraux de Provence, les réformes territoriales et les autoévaluations des dispositifs réalisés en 2015.

D'autre part, dans cet esprit d'amélioration continue, le Département initie une démarche de reconnaissance de son Agenda 21 auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie via le label « Agenda 21 local France ».

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, le Conseil Départemental s'appuie sur de la Société Publique Locale TERRA 13, dont il est actionnaire.

Au regard de ce qui vient d'être exposé, il convient d'inscrire la dépense suivante :

Programme	IB	Montant CP / BP 2016
<b>N°22019</b> Agenda 21	011-58-62268 Assistance au suivi et l'animation 2016 de la démarche Agenda 21	40 000.00 €

## B – Actions et programmes qui répondent aux finalités du développement durable

### B.1- Préservation de la biodiversité et des ressources, lutte contre le changement climatique, protection de l'atmosphère

Le Département poursuit son engagement sur les enjeux environnementaux majeurs du département parmi lesquels figurent le suivi des plans départementaux des Déchets non dangereux et du BTP, Le Plan Climat, la protection des milieu naturels, la prévention des Risques majeurs et la préservation et gestion des ressources naturelles.

Dans le cadre de cette délégation il est proposé d'asseoir les grandes orientations selon les axes suivants, prenant en compte la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 :

- Le développement Durable au travers des plans départementaux et d'étude à l'échelle départementale
- Des actions territoriales ou sectorielles relatives à la prise en compte de l'évolution climatique
- La diffusion de la connaissance et la sensibilisation au travers du soutien aux associations

#### **1.1- La gestion des déchets**

Le Conseil départemental a compétence pour élaborer des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et des déchets issus des chantiers du BTP. Ces deux procédures ont été lancées en janvier 2012.

Le Conseil Départemental a approuvé, le 19 décembre 2014, le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Ce Plan est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République n°2015-991 du 7 août 2015 a fait évoluer le contenu des Plans de prévention et de gestion des déchets en instaurant un Plan régional de prévention et de gestion des déchets couvrant les déchets non dangereux, les déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et les déchets dangereux.

Conformément à l'article 8.IV de la Loi, le projet de Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP a été soumis à enquête publique. Le Plan a été présenté en Commission Permanente du 30 octobre 2015. Celle-ci a émis un favorable au Plan et a autorisé son transfert à la Région pour approbation.

L'article 8.III de la Loi prévoit une période transitoire pour les plans approuvés avant la date de promulgation de la Loi. Le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux reste en vigueur jusqu'à l'adoption du Plan régional.

Au-delà de ces deux planifications, des outils informatiques ont été développés afin de collecter et suivre les données nécessaires à l'actualisation de l'information. Ils prennent la forme d'observatoire départemental où les données enregistrées permettent le calcul des indicateurs de suivi des plans.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône souhaite poursuivre les travaux des Observatoires pour la collecte et le traitement de la donnée 2015 et la préparation et l'accompagnement du transfert administratif, technique et juridique des Plans au Conseil Régional.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'inscrire au BP 2016 les crédits suivants:

PROGRAMMES	IB	Montant CP / BP 2016
N° 14 046 Gestion des déchets	011-731-617 Observatoire déchets non dangereux et des déchets issus de chantiers du BTP	201 000 €
	011-731-6574	113 000.00 €
	011-731-6568 Soutien aux associations œuvrant dans le cadre de la gestion des déchets	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>316 000.00€</b>

## **1.2- Bilan carbone, Plan Climat Energie Territorial**

Le Département s'est engagé depuis 2008 dans la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique en réalisant le bilan carbone de ses activités et services ; bilan régulièrement actualisé.

Parallèlement le Plan Climat Energie a permis d'identifier des enjeux forts et d'engager différentes études participant à la définition de la stratégie de la collectivité dans sa contribution à la prise en compte de l'évolution du changement climatique (filère bois-énergie – production/dépendance énergétique du territoire....)

Très récemment, la Conférence sur le climat de Paris, dite « COP21 », s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015. Elle a réuni 195 pays qui reconnaissent la

nécessité de lutter contre le changement climatique. La COP21 a permis d'aboutir à un accord historique engageant l'ensemble de ces pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet accord a pour objectif de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines à la surface de la Terre « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100 par rapport à la température de l'ère préindustrielle (période de référence 1861-1880) et de poursuivre les efforts pour limiter ce réchauffement à 1,5°C. Cet objectif de 2° aura indubitablement un impact sur notre territoire que ce soit en termes de biodiversité, d'agriculture, de risques, de tourisme, de ressources naturelles... pour ne citer que ces domaines.

Afin de pouvoir apprécier la vulnérabilité du territoire face à ce changement climatique une étude prospective est proposée. Elle permettra dans une première phase d'évaluer les coûts et impacts en termes économiques, sociaux et environnementaux de cette évolution des températures. Dans une seconde phase l'étude pourra préciser et hiérarchiser les mesures d'adaptation envisageables en fonction des menaces et des opportunités liées au changement climatique sur le territoire. Ce travail prolonge la première étude réalisée en 2011 et qui a servi de base à l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial. L'étude ainsi réalisée aura pour objet de préciser le volet «adaptation» du plan d'actions retenu par le Conseil Départemental et intégré à l'agenda 21 au regard des nouveaux objectifs définis par l'accord de Paris.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'inscrire au BP 2016 les crédits suivants:

Programme	IB	Montant CP / BP 2016
<b>N°19007</b> Etudes environnementales	011-738-617	80 000.00 €

### **1.3- Soutien au monde associatif**

Dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement dans les domaines du Développement Durable, de la biodiversité, de la protection de la nature et des animaux, et de l'énergie, les associations ont un rôle important de proximité dans la diffusion de la connaissance et d'information auprès des citoyens.

Un programme spécifique est réservé à l'attribution de subventions aux associations « support » des cinq Espaces Info Energie (EIE) des Bouches-du-Rhône pour leur fonctionnement. Ces Espaces Info Energie assurent auprès du public une large diffusion des principes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Le Conseil Départemental décide également de renouveler son adhésion au Comité Français pour l'Environnement et le Développement Durable, dit " Comité 21 " dont il est membre depuis 2005.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'inscrire au BP 2016 les crédits suivants:

PROGRAMMES	IB	Montant CP / BP 2016
<b>N° 22013</b>	65-738-6574 Soutien aux associations œuvrant en faveur	325 000.00 €

Subventions en fonctionnement	du développement durable	
	65-738-6568 Renouvellement de l'adhésion au Comité 21	4000.00 €
<b>Total des subventions en fonctionnement</b>		<b>329 000.00 €</b>

PROGRAMMES	IB	Montant CP / BP 2016
N° 10624 Subventions en investissement	204-738-20421 Soutien aux associations œuvrant en faveur du développement durable	125 000.00 €
	204-738-204161 Soutien à des établissements publics pour la réalisation d'études	40 000.00 €
<b>Total des subventions en investissements</b>		<b>165 000.00 €</b>

## B.2 - Épanouissement de tous les êtres humains

Les politiques mises en œuvre par le Conseil Départemental favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains sont nombreuses et transverses. Cette finalité englobe de nombreuses actions menées par la direction adjointe de la solidarité qui, au-delà du maintien et du développement de la cohésion sociale, contribue fortement à l'épanouissement des habitants du département.

En complément de ce volet social, la direction générale adjointe du cadre de vie gère des politiques publiques directement en lien avec cette finalité. On peut ainsi citer la culture, la jeunesse, les sports, la politique de la ville, la vie associative ou l'aide aux communes.

Les publics en difficulté se concentrent sur une problématique de demande d'aide sociale, axée sur des aides en nature, accès au logement. Pour autant, l'accès à la culture, aux loisirs et au sport constitue un élément fondamental d'insertion sociale et de reprise de confiance en soi.

Par exemple le dispositif « Ensemble en Provence » a pour mission de favoriser l'accès à la culture, à l'art et au sport des personnes qui en sont les plus éloignées, en donnant les moyens à certains publics (personnes dont la collectivité s'est vue confier la charge par des compétences légales) d'accéder à des offres sur tout le territoire.

Des actions sont proposées dans les équipements culturels ou sportifs et dans les espaces naturels départementaux. Des actions sont aussi menées avec des partenaires associatifs d'envergure dans le cadre des conventions de subvention ou avec des collectivités locales partenaires (ouvrant leurs équipements culturels à ensemble en Provence). Et des financements sont attribués chaque année à des associations pour la réalisation de projets innovants.

L'ensemble de ce dispositif permet de créer les conditions favorables à la mise en relation autour de projets, sans lesquels les partenaires ne se seraient pas mutuellement lancés. Ces projets permettent également une meilleure connaissance mutuelle des secteurs sociaux, culturels et sportifs favorisant ainsi l'habitude de travailler ensemble et le développement de propositions adaptées.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il est proposé d'inscrire au BP 2016 les crédits suivants

PROGRAMMES	IB	Montant CP / BP 2016
<b>N°22 020</b> Agenda 21 Ensemble en Provence-Culture	65-311-6574	80 000.00 €
<b>N°22 023</b> Agenda 21 Ensemble en Provence-Transport	011-0202-6135-1	72 000.00 €

**C – Fiche budgétaire - budget primitif 2016 - Délégation**  
"Développement Durable, Energies Renouvelables et Agenda 21 "

Direction	Programme	Imputations budgétaires / Opérations	Montant BP 2016 Dépense de fonctionnement
Vie Locale	N°22019 Agenda 21 Assistance au suivi et l'animation 2016 de la démarche Agenda 21	011-58-62268	40 000.00 €
Environnement	N° 14 046 Gestion des déchets Observatoire des déchets non dangereux et issus de chantiers du BTP	011-731-617	201.000.00 €
Environnement	N° 14 046 Gestion des déchets Soutien aux associations œuvrant dans le cadre de la gestion des déchets	011-731-6574	113.00.00 €
Environnement	N° 14 046 Gestion des déchets Soutien aux associations œuvrant dans le cadre de la gestion des déchets	011-731-6568	2 000.00 €
Environnement	N°19007 Etudes environnementales	011-738-617	80 000.00 €
Environnement	N° 22013 Soutien aux associations œuvrant en faveur du développement durable	657-38-6574	324 000.00 €
Environnement	N° 22013 Renouvellement de l'adhésion au Comité 21	657-38-6568	5000.00 €
Culture	N°22 020 Ensemble en Provence	65-311-6574	80 000.00 €
Moyens Généraux	N°22 023 Ensemble en Provence / Transport	011-0202-6135-1	72 000.00 €
<b>MONTANT TOTAL DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>917 000.000 €</b>

Direction	Programme	Imputations budgétaires / Opérations	Montant BP 2016 Dépense d'investissement
Environnement	10624 Soutien aux associations œuvrant en faveur du développement durable	204-738-20421	125 000.00 €



Environnement	10624 Soutien à des établissements publics pour la réalisation d'études	204-738-204161	40 000.00 €
<b>MONTANT TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT</b>			<b>165 000.00€</b>

## PROPOSITION

Au bénéfice des considérations exposées ci-dessus, je vous serais obligé de bien vouloir :

- Approuver les orientations du présent rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables et Agenda 21 » inscrites au projet de budget primitif 2016 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, telles qu'elles sont indiquées dans le présent rapport ;
- Donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental :
  - pour mettre en œuvre cette politique publique
  - pour procéder à des modifications et compléments d'affectations

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL